



PPRE : Mode d'emploi

L'aide aux élèves repose sur deux dispositifs :

La différenciation pédagogique
Les programmes de l'école primaire annoncent dans leur préambule :
« Il n'y a pas [...] de traitement global des obstacles à la réussite scolaire : chaque cas est particulier et relève d'une analyse, d'un traitement spécifique sur la longue durée [...]. C'est l'occasion de rappeler la nécessaire différenciation de tout enseignement."
L'hétérogénéité des classes, que chaque enseignant constate quotidiennement, doit amener *celui-ci* à adapter sa pédagogie à des élèves qui n'ont ni les mêmes besoins, ni *les* mêmes stratégies d'appropriation du savoir, ni les mêmes centres d'intérêt.

Le PPRE
Tous les niveaux de l'école primaire sont concernés par le PPRE qui est une obligation définie par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 dans son article 16 : « *A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances ou les compétences à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un PPRE* ».

Le PPRE est un dispositif conçu pour atteindre une finalité : obtenir *que chaque élève maîtrise les compétences du socle commun … Il a pour fonction de :*
- prévenir l'échec en évitant le redoublement
- accompagner le maintien éventuel
- étayer la progression des élèves passés de justesse.

Le PPRE devient désormais le seul et unique cadre de référence qui garantit la cohérence d'ensemble du dispositif d'aide proposé à un élève donné, quelles que soient la nature et l'ampleur de ses difficultés.

Il est mis en place, avec l'implication de la famille, dès que des fragilités ou des difficultés apparaissent chez l'élève. Il fait l'objet d'une évaluation régulière.

A ce titre, il intègre l'ensemble des aides apportées :
- aide personnalisée
- aide spécialisée
- stage de remise à niveau
- aides extérieures

Deux documents sont à renseigner :
- le document cadre,
- la fiche type de demande d'aide, quelle qu'elle soit.

Le **document cadre** regroupe les éléments permettant de donner une vue synthétique et chronologique du parcours de l'élève, de ses résultats aux évaluations nationales pour les paliers 1 et 2 du socle commun et de l'ensemble des aides dont il a bénéficié.

La fiche type intitulée **fiche d'aide** identifie l'action prévue, sa durée, en fonction de la nature des difficultés repérées.

Le tableau de synthèse ci-après distingue les différents dispositifs d'aide en fonction des besoins repérés pour l'élève.

	Les dispositifs	Quels élèves ? Quels types de difficultés ?	Forme de la gestion de la difficulté Individualisée/ personnalisée Petit groupe Hétérogène /Homogène Durée de la période	Contractualisation, formalisation de l'aide Qui est garant ?
DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE●	**La classe**	Tous les élèves. Difficultés d'ordre disciplinaire. Difficultés d'ordre méthodologique. Difficultés scolaires ponctuelles, récurrentes.	Tutorat. Homogène sur un groupe en difficulté. Groupes de besoins. Groupes d'âge Période plus ou moins longue en fonction des progrès. Toutes les formes en fonction de composition de la classe, de la difficulté. Pas uniquement sur le contenu disciplinaire (consignes).	Enseignant de la classe. Projets personnalisés. Emploi du temps. Décloisonnement.
	Mise en place du PPRE (Cibler toujours les compétences du socle commun)			
	Aide personnalisée	Tous les élèves, y compris ceux de la maternelle, rencontrant des difficultés d'apprentissage (difficultés ordinaires qui persistent). Renforcer des acquis. Aides méthodologiques. Aide ponctuelle ou durable.	Par période. Groupes de besoins.	Enseignant de la classe, assurant la coordination de l'aide lorsqu'il ne la conduit pas entièrement. Adhésion et autorisation des parents.
	Aide spécialisée	E : aide à dominante pédagogique. G : aide à dominante rééducative. Psy : bilans et suivis Elèves en difficultés scolaires persistantes et préjudiciables. Fragilités d'ordre psychologique.	Co-intervention en classe (explicitation, méthodologie). Hors classe (supports identiques à la classe, supports différents).	Enseignants du RASED. Equipes de maîtres et de cycle. Demande d'aide. Autorisation des parents.
	Stage de remise à niveau	Elèves de CM1-CM2 Difficultés en français et /ou en mathématiques	15 h (5 matinées de 3h) Actions fondées sur des éléments évaluatifs fournis par l'enseignant de l'élève	Enseignant de la classe, de l'école ou d'une autre école. Autorisation des parents.